
Demande d'admission préalable (DAP) pour une inscription en 1^{ère} année de Licence en 2021-2022

Vous êtes étudiant étranger de nationalité hors Espace économique européen (EEE) ou de la Confédération Suisse, non titulaire d'un baccalauréat français ou européen et vous candidatez pour une 1^{ère} inscription dans une université française en 1^{ère} année de Licence. Vous êtes obligatoirement soumis à la procédure de demande d'admission préalable (décret n° 2019-318 du 12 avril 2019 relatif à la procédure d'admission des ressortissants étrangers candidats à une première inscription en première année de licence).

Dates de retrait et de dépôt du dossier DAP :

du 1er novembre 2020 au 17 janvier 2021 inclus

Vous devrez passer une épreuve de vérification de votre niveau de connaissance de la langue française :

<https://www3.france-education-international.fr/LF/TCF/inscription>

Pour tous renseignements concernant le Test de connaissance du français :

<https://www.france-education-international.fr/tcf-dap/faq>

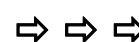
Vous êtes dispensé de cette épreuve si vous êtes :

- Ressortissant des états où le français est la langue officielle à titre exclusif ;
- Candidat résidant dans un pays où le français est langue officielle à titre exclusif **et** titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est langue officielle à titre exclusif ;
- Candidat ressortissant d'un pays ou résident dans un pays où le français n'est pas la seule langue officielle **et** dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français.
- Elève d'un autre de ces états, ayant suivi un enseignement en langue française dans des établissements du second degré dont la liste est établie conjointement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et le ministre chargé des affaires étrangères ;
- Titulaire du DELF B2 (diplôme d'études en langue française) et du DALF C1 ou C2 (diplôme approfondi de langue française)
- Candidat ayant passé le Test d'Evaluation du Français (TEF) organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et ayant obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite.

➤ **OÙ RETIRER LE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION PRÉALABLE ?**

Pour les ressortissants d'un pays hors Espace économique européen (EEE) et Confédération Suisse résidant en France

- Retrait et dépôt du dossier « DAP vert » auprès de l'université choisie.
- Retrait sur internet, à l'adresse suivante :
https://appscol.univ-paris8.fr/devu/infoDevu/Dossier_DAP_verte.pdf
- Dépôt sur internet via l'Assistance Étudiants (en joignant la convocation au TCF) :
<https://www.univ-paris8.fr/Assistance-etudiants>



**Pour les ressortissants d'un pays hors Espace économique européen (EEE)
et Confédération Suisse résidant dans un pays à procédure Campus France**

- En effectuant une pré-inscription en ligne obligatoirement sur l'application *Etudes en France* de votre pays de résidence :

ALGÉRIE : www.algerie.campusfrance.org

ARABIE SAOUDITE : www.arabesaoudite.campusfrance.org

ARGENTINE : www.argentina.campusfrance.org

BÉNIN: www.benin.campusfrance.org

BRÉSIL : www.bresil.campusfrance.org

BURKINA-FASO: www.burkinafaso.campusfrance.org

BURUNDI : www.burundi.campusfrance.org

CAMEROUN: www.cameroun.campusfrance.org

CHILI : www.chili.campusfrance.org

CHINE : www.chine.campusfrance.org

COLOMBIE : www.colombie.campusfrance.org

COMORES : www.comores.campusfrance.org

CONGO BRAZZAVILLE :

www.congobrazzaville.campusfrance.org

CORÉE DU SUD : www.coree.campusfrance.org

CÔTE D'IVOIRE : www.ivoire.campusfrance.org

DJIBOUTI : www.djibouti.campusfrance.org

ÉGYPTE : www.egypte.campusfrance.org

ÉTATS-UNIS : www.usa.campusfrance.org

GABON : www.gabon.campusfrance.org

GUINÉE : www.guinee.campusfrance.org

HAÏTI : www.campusfrance.org/fr/espaces/haiti-port-au-prince

INDE : www.india.campusfrance.org

INDONÉSIE : www.indonesie.campusfrance.org

IRAN : www.iran.campusfrance.org

JAPON : www.japon.campusfrance.org

KOWEIT : www.koweit.campusfrance.org

LIBAN : www.liban.campusfrance.org

MADAGASCAR : www.madagascar.campusfrance.org

MALI : www.mali.campusfrance.org

MAROC : www.maroc.campusfrance.org

MAURICE : www.maurice.campusfrance.org

MAURITANIE : www.mauritanie.campusfrance.org

MEXIQUE : www.mexique.campusfrance.org

NIGER : www.niger.campusfrance.org/

NIGERIA : www.nigeria.campusfrance.org/

PÉROU : www.perou.campusfrance.org

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

www.rdc.campusfrance.org

RUSSIE : www.russie.campusfrance.org

SÉNÉGAL : www.senegal.campusfrance.org

SINGAPOUR : www.singapour.campusfrance.org

TAÏWAN : www.taiwan.campusfrance.org

TCHAD : www.tchad.campusfrance.org/

TOGO : www.togo.campusfrance.org

TUNISIE : www.tunisie.campusfrance.org

TURQUIE : www.turquie.campusfrance.org

VIETNAM : www.vietnam.campusfrance.org

**Pour les ressortissants d'un pays hors Espace économique européen (EEE) et Confédération Suisse
ne résidant pas dans un pays à procédure Campus France (voir liste ci-dessus)**

- Retrait et dépôt du dossier « DAP blanc » au service culturel de l'ambassade de France du pays dans lequel vous résidez (éventuellement par correspondance).
- Retrait sur internet, à l'adresse suivante : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-demande-d-admission-prealable-inscription-en-premiere-annee-de-licence.html et dépôt au service culturel de l'ambassade de France du pays dans lequel vous résidez (éventuellement par correspondance).

Pour les disciplines enseignées à Paris 8, vous pouvez consulter le site de l'université :

<https://www.univ-paris8.fr/-Etudes-diplomes->

**Les conditions d'accès aux différentes procédures et le lien pour se connecter à l'application *Etudes en France* sont disponibles à l'adresse suivante : <https://appscol.univ-paris8.fr/admission-inscription/>
(cliquer sur « Déposer une demande d'admission »)**